



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
BERRY GRAND SUD

## Compte rendu du Bureau communautaire

---

5 mars 2024

---

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
BERRY GRAND SUD

6 Grande Rue 18170 Le Châtelet | [www.cdc-berry-grand-sud.fr](http://www.cdc-berry-grand-sud.fr)

☎ 02 48 56 37 92 | ✉ [contact@cdc-berry-grand-sud.fr](mailto:contact@cdc-berry-grand-sud.fr)

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Affaires générales</b>	<b>3</b>
1.1	Finances	3
1.2	Contrat de territoire 2022-2026 – Avenant n°1	3
<b>2</b>	<b>Finances</b>	<b>5</b>
2.1	Actualisation du plan de financement-Cabinet dentaire de Châteaumeillant	5
2.2	MAM d'Epineuil le Fleuriel - Plan de financement prévisionnel	6
2.3	Actualisation du plan de financement – Micro crèche de Châteaumeillant	7
2.4	Etude des demandes de subvention	8
2.4.1	Comice agricole 2024	8
2.4.2	Voyage scolaire – Ecoles primaires Vesdun – Reigny	9
2.4.3	Centre de la Presse – Subvention exceptionnelle 2024	9
2.4.4	Subvention Foire aux vins de Châteaumeillant	9
<b>3</b>	<b>Economie</b>	<b>10</b>
3.1	Convention Ligue de l'Enseignement du Cher	10
3.2	Convention Chambre des Métiers et de l'Artisanat	11
3.3	Convention Fond Partenarial Economie de Proximité	12
3.4	Atelier économique	13
<b>4</b>	<b>Enfance – Jeunesse- Sport</b>	<b>13</b>
4.1	Terre de jeux 2024	13
4.2	Tarifs centre de loisirs et club ados	14
4.2.1	Tarifs centre de loisirs	14
4.2.2	Tarifs des sorties dans le cadre des ALSH	15
4.2.3	Prise en charge BAFA	15
4.2.4	Tarifs Mini Camps	15
<b>5</b>	<b>Tourisme</b>	<b>16</b>
5.1	Plan d'actions 2024 Destinations Sud Berry	16
<b>6</b>	<b>Environnement</b>	<b>17</b>
6.1	Convention ENEDIS VOUGON	17
<b>7</b>	<b>Personnel</b>	<b>18</b>
7.1	Création d'un poste à temps non complet 28/35è – France Services	18
<b>8</b>	<b>Questions et informations diverses</b>	<b>18</b>
8.1	Culture	18

## Compte rendu du bureau communautaire du 5 mars 2024

Etaient présents : MM. Béatrice **BEURDIN**, Jean-Luc **BRAHITI** (Président), Dominique **DUBREUIL**, Jean-Paul **DUPLESSI**, Frédéric **DURANT**, Jean **GIRAUD**, Gilles **HERAULT**, Fabienne **LEVACHER**, Nicolas **NAULEAU**, Bernadette **PERROT** et Fabrice **PIGOIS**

Assistaient également : Mmes Aurélie **BILDÉ** (Directrice de la communauté de communes), Guillaume **MORGAT BRUNET** et Delphine **DUMAS**

### 1 AFFAIRES GÉNÉRALES

---

#### 1.1 FINANCES

Intervention Guillaume **MORGAT-BRUNET**, présentation des finances.

M. Morgat Brunet fait état d'une recette perçue en 2023 et non budgétisée : le parc photovoltaïque de Châteaumeillant avec un rappel des années antérieures.

#### 1.2 CONTRAT DE TERRITOIRE 2022-2026 – AVENANT N°1

Considérant la délibération n°2023 07 53 du 5 juillet 2023 validant un programme d'actions et autorisant le Président à signer avec le Département le contrat départemental et ses avenants,

Considérant que les parties du contrat ont signé le 27 décembre 2023 le contrat de territoire 2022-2026,

Considérant que les opérations de la Communauté de communes Berry Grand Sud et de la commune du Châtelet font l'objet dévolution, il est nécessaire de conclure un avenant au contrat initial.

Le conseil communautaire sera invité à approuver les modifications suivantes :

**Volet : Service à la population**

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel de l'opération à la signature du présent contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
<b>Création d'une maison d'Assistantes Maternelles MAM à Epineuil le Fleuriel</b>	<b>CDC BGS</b>	<b>143 684 €</b>	<b>2024</b>	<b>60 547 €</b>

**Volet : Santé**

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel de l'opération à la signature du présent contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
<b>Aménagement d'un cabinet dentaire dans la maison médicale de Châteaumeillant</b>	<b>CDC BGS</b>	<b>56 561,08 €</b>	<b>2023-2024</b>	<b>45 249 €</b>

**Volet : Vitalité – Revitalisation centres villes / centres bourgs**

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel de l'opération à la signature du présent contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
<b>Revitalisation du Centre-bourg de la commune du Châtelet Réhabilitation de la place du marché et de ses abords.</b>	<b>Commune du Châtelet</b>	<b>525 793 €</b>	<b>2023-2024</b>	<b>140 000 €</b>
<b>Travaux d'aménagement de l'aire de loisirs et acquisition d'équipements sportifs ou récréatifs/ludiques.</b>	<b>Le Châtelet</b>	<b>69 682 €</b>	<b>2024</b>	<b>34 841 €</b>

**Le bureau prend acte des modifications. Le conseil communautaire sera invité à délibérer.**

## 2 FINANCES

### 2.1 ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT-CABINET DENTAIRE DE CHÂTEAUMEILLANT

Dans le cadre de demandes de subventions, les montants indiqués dans le tableau de financement doivent correspondre exactement à la réalité des devis recueillis sur le projet. A la vue des constats effectués sur le tableau de financement du projet Cabinet dentaire de Châteaumeillant il est donc nécessaire de prendre une nouvelle délibération suite à celle prise le 15 novembre 2023 (DB 2023 11 85).

Le maître d'œuvre DC4 a dû prendre le projet en cours. Des différences ont été constatées entre les devis en possession de la Communauté de communes et ceux de la société de maîtrise d'œuvre. Une régularisation a donc dû être réalisée afin d'être en conformité avec les attentes sur le plan réglementaire.

**L'ensemble de ces éléments a abouti à un coût total du projet de 60 344,89€ H.T. au lieu de 54 038,08€ HT.**

Collectivité : Communauté de communes Berry Grand Sud				
Plan de financement prévisionnel de l'opération de : Cabinet dentaire dans la maison médicale de Châteaumeillant				
Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses (les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés)	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/FB)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 3/A3)
<b>Maîtrise d'œuvre</b>			A préciser le cas échéant	
maîtrise d'œuvre	Christophe DHERRET DC4 bâtiment	2 200,00		
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>			A préciser le cas échéant	
<b>Sous-total MOE/Études</b>		2 200,00	0,00	0,00
<b>Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)</b>			A détailler le cas échéant	
Gros œuvre	OLIVIER SERVICES 36	10 303,47		
Revêtement de sol	COULEURS DECO	1 436,20		
Plâtrerie-peinture	DAVID DECORATION	23 133,50		
Plomberie chauffage	Eurl JOBEZ Ph	3 333,90		
Electricité	SARL BOUCHERAT	2 744,90		
Menuiserie	LAINE Olivier	3 323,00		
Mobilier	HMS	13 869,92		
<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>		58 144,89	0,00	0,00
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>60 344,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Ressources prévisionnelles de l'opération</b>				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR				0,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental		45 249,00	45 249,00	74,98%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
<b>Sous-total aides publique</b>		<b>Taux de financement public</b>		<b>74,98%</b>
Autres aides non publiques				
à préciser				
<b>Sous-total autres aides non publiques</b>				<b>0,00</b>
Part de la collectivité	Fonds propres		15 095,89	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
<b>Participation du maître d'ouvrage</b>				<b>25,02%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>		<b>60 344,89</b>		
Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.				
Fait à :	Signature (nom et qualité) et cachet			
Le :				

avenant n°1: 637,80| Olivier services 36 (9 665,67+637,80) = 10 303,47|

avenant n°1: 783,81| David Decoration ((22 349,69)+783,81) = 23 133,50|

La demande initiale de subvention dans le cadre du Contrat de Territoire avec le Conseil Départemental 18 était de 43 230€. Elle est désormais de **45 249€**.

**La part de la collectivité, initialement de 10 808,08€ est devenue 15 095,89€.**

**Le bureau adopte à l'unanimité le nouveau plan de financement proposé ci-dessus.**

## 2.2 MAM D'ÉPINEUIL LE FLEURIEL - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Lors du conseil communautaire du 9 mars 2023, ce dernier a approuvé à l'unanimité, l'acquisition d'une parcelle bâtie cadastrée ZX54, pour une superficie de 439 m2, situé 7 le clos du Moulin à Epineuil le Fleuriel, au prix de 80 000,00 € H.T hors frais de notaire pour la création d'une Maison d'Assistants Maternelles.

Le conseil communautaire a autorisé le Président à engager les travaux de mise aux normes et d'adaptation pour un montant de 36 000,00 €, H.T. Ce montant est en cours d'évaluation par un maître d'œuvre (estimation actuelle à 40 000.00 €HT).

Le plan de financement indique une aide de la CAF de 12 200,00 € par place créée. Il est envisagé une MAM pour 8 enfants. Le montant des aides attribuées par la CAF aux communes soutenant la création d'une Maison d'Assistants Maternelles a été modifié. Pour l'année 2024, ce dernier s'élève à 6 800,00 € par place au lieu des 12 200.00 €.

De plus, la CAF et la PMI ont demandé à ce que la Communauté de Communes prenne en charge du mobilier nécessaire au fonctionnement de la structure. Le montant total du devis du mobilier s'élève à 13 380 € H.T.

Le montant estimatif actuel pour la MAM est de 143 684.00 € HT

Dépenses	
Création MAM Epineuil	HT
Mission Maitrise d'œuvre	4 000,00 €
Acquisition Maison	80 000,00 €
Frais de notaire	5 000,00 €
Estimation des travaux	40 000,00 €
Mobilier et électroménager	13 380,00 €
Mission SPS Estimation	1 304,00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>143 684,00 €</b>

Recettes HT	
CAF	54 400,00 €
CT 18	60 547,00 €
Auto-financement CDC	28 737,00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>143 684,00 €</b>

**Le bureau prend acte. Le conseil communautaire sera invité à délibérer.**

## 2.3 ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT – MICRO CRÈCHE DE CHÂTEAUMEILLANT

Par délibération n°2022 12 65 du 14 décembre 2022, le conseil communautaire a approuvé le plan de financement du projet de réhabilitation de l'ancien siège social en micro-crèche à Chateaumeillant.

Suite à la consultation des entreprises, le plan de financement doit être actualisé afin de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat Territorial et auprès de la Région Centre dans le cadre du CRST.

Le nouveau plan de financement se présente ainsi, sachant que les chiffres des lots 3 et 4 seront ajustés :

Poste	Dépenses en € HT		Fournisseur
Marché de travaux	Lot 01 - VRD AMENAGEMENTS EXTERIEURS	23 895,09 €	ATRS 36400 LACS
	Lot 02 - GROS ŒUVRE	60 864,06 €	PEREIRA LAMY 36160 POULIGNY NOTRE DAME
	Lot 03 - REPRISE CHARPENTE BOIS	11 000,00 €	
	Lot 04- COUVERTURE – ETANCHEITE - ZINGUERIE	13 600,00 €	
	Lot 05 -TRAITEMENT DES FACADES ET BARDAGES	6 064,00 €	SARL BOUBAT 18200 ST AMAND MONTROND
	Lot 06 - MENUISERIES EXTERIEURES ET SERRURERIE	71 758,00 €	MIROITERIE DE LA LOUE 03410 ST VICTOR
	Lot 7- PLATRERIE - FAUX PLAFONDS – PEINTURE	74 163,53 €	EURL BOISSERY 18200 ARCOMPS
	Lot 8- MENUISERIES INTERIEURES BOIS	44 916,80 €	LES ETABLISSEMENTS GIFFARD 36400 MONTGIVRAY
	Lot 9 -SOLS SOUPLES - FAIENCE	18 216,40 €	MURALAND SOLEMUR 03410 DOMERAT
	Lot 11- PLOMBERIE CHAUFFAGE RAFRAI. GEOTHERMIE VMC	136 668,60 €	ARCTIQUE 18200 ST AMAND MONTROND
	Lot 12- ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES	43 028,97 €	SARL A2CE 03410 ST VICTOR
	Lot 13- FORAGE SONDES GEOTHERMIQUES	52 000,00 €	PYRAMID 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES
	<b>Total</b>		<b>556 175,45 €</b>
Hors marché de travaux	Banchements (eau, élec, fibre...)	569,65 €	
	Amiante	32 245,48 €	SBDR 18200 ST AMAND MONTROND
<b>Total</b>		<b>32 815,13 €</b>	
Maitrise d'œuvre et diagnostics	Matrise d'œuvre	40 698,00 €	
	Contrôle technique	6 060,00 €	SOCOTEC 18000 BOURGES
	Diagnostics	2 885,94 €	AAA GALLERAND ROBEAudeau 23000 GUERET
	Diag amiante avant travaux	1 398,00 €	SG2B 18000 BOURGES
	OPC	2 885,94 €	AAA GALLERAND ROBEAudeau 23000 GUERET

	SPS	1 631,00 €	VERLIAT 18290 MAREUIL SUR ARNON
	Coordination SSI	2 885,94 €	AAA GALLERAND ROBEAUDEAU 23000 GUERET
	Etude de sol	2 690,00 €	APPUISOL 03190 VALLON EN SULLY
	Mission clauses sociales	3 000,00 €	PROMETHEE 18000 BOURGES
<b>Total</b>		<b>64 134,82 €</b>	
Frais divers	Assurances dommages ouvrages et tous risques chantier	9 118,44 €	SMACL
<b>Total</b>		<b>9 118,44 €</b>	
<b>Total général</b>		<b>662 243,84 €</b>	

#### Recettes attendues

Recettes	
CAF	246 000,00 €
Région CRST (petite enfance)	156 409,88 €
ADEME (géothermie)	41 560,57 €
Département (contrat territorial)	86 030,43 €
<b>Montant total des subventions</b>	<b>530 000,88 €</b>
<b>Reste à charge de la CDC</b>	<b>132 242,96 €</b>
<b>Total général</b>	<b>662 243,84 €</b>

**Le conseil communautaire sera invité à délibérer.**

## 2.4 ETUDE DES DEMANDES DE SUBVENTION

### 2.4.1 Comice agricole 2024

Cf annexes

L'association « Comice agricole de Châteaumeillant » organise les 31 août, 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2024 le comice agricole de l'ex-canton de Châteaumeillant.

Afin de soutenir cette fête rurale, l'association sollicite une subvention et un partenariat via un encart publicitaire.

Pour rappel, en 2023 la Communauté de communes à verser une subvention de 500 € pour le comice agricole du Châtelet.

**Considérant la délibération n°2020 07 47 du 17 juillet 2020 déléguant aux membres du bureau l'attribution et répartition des subventions aux associations dont le montant n'excède pas 2 000 €, le bureau vote, à l'unanimité, une subvention d'un montant de 500 € au profit de l'association « Comice agricole de Châteaumeillant ».**



## 2.4.2 Voyage scolaire – Ecoles primaires Vesdun – Reigny

Par courriel du 16 février, Mesdames Flagelle et Berçon, professeurs des écoles, sollicitent une subvention pour soutenir un voyage scolaire en Dordogne sur le thème de la biodiversité pour les petits et de la préhistoire pour les plus grands. Ce voyage est destiné aux élèves de la petite section au CM2.

**Le bureau est défavorable. La Communauté de communes ne subventionne pas les sorties organisées pas les écoles.**

## 2.4.3 Centre de la Presse – Subvention exceptionnelle 2024

Cf annexes : Demande + Finances

Le Centre de la Presse est actuellement installé à Maisonnais et au Châtelet, dans l'ancienne maison de retraite. Aujourd'hui, il souhaite acquérir l'ensemble des locaux de l'ancienne maison de retraite au prix de 150 000 € et a estimé les travaux d'aménagement à hauteur de 100 000 €.

Il sollicite la Communauté de communes à hauteur de 5 000 € pour l'année 2024, soit 2% du coût global du projet.

Après un long débat, plusieurs observations découlent :

- Le Centre de la Presse est la seule association de ce type sur le Département, voire au niveau national, de ce fait il semblerait normal de garder cette association sur le territoire.
- Si la Communauté de communes subventionne cet investissement, d'autres associations culturelles feront la même démarche
- Comment justifier la décision, préciser dans quel cadre ce projet rentre-t-il ?
- Comment est rédigée la compétence culture et quelles sont ses limites ?
- Quizz du règlement existant ?
- ...

Au vu des observations, une majorité d'élus est favorable à l'octroi d'une subvention avec une réserve sur le montant pour certains.

Il est proposé de surseoir à cette décision et rencontrer les responsables de l'association.

## 2.4.4 Subvention Foire aux vins de Châteaumeillant

Par courrier reçu le 8 mars 2024, l'association pour l'organisation de la foire aux vins de Châteaumeillant sollicite une subvention pour la foire aux vins 2024.

Considérant que la Foire aux Vins est une vitrine de notre territoire,

Conformément à la délibération n°2020 07 47 du 17 juillet 2020 déléguant aux membres du bureau l'attribution et répartition des subventions aux associations dont le montant n'excède pas 2 000 €,

**A raison de 8 voix pour et 4 abstentions, le bureau décide de verser une subvention d'un montant de 300 € à l'association « Organisation de la Foire aux Vins ».**

**Les crédits nécessaires seront inscrits au budget général 2024.**

## 3 ECONOMIE

---

### 3.1 CONVENTION LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU CHER

#### Contexte :

Il y a quelques mois, la Ligue de l'enseignement a pris contact avec 4 Communautés de Communes du Sud du Cher. L'objet était de proposer une convention de partenariat ayant pour thématique l'Économie Sociale et Solidaire. À la suite de cette prise de contact, seules deux Communautés de Communes ont souhaité poursuivre les échanges, à savoir Cœur de France et Berry Grand Sud.

#### Point sur la situation :

Afin de pouvoir proposer cette convention aux instances décisionnaires, un bilan sur le fond et la forme de la convention a été effectué. La Communauté de Communes Cœur de France étant impliqué dans cette convention, un échange avec Madame PAUSÉ, chargé de mission Développement durable a également été effectué.

Ce bilan a permis d'identifier plusieurs éléments non satisfaisants.

#### Sur la forme :

- La répartition financière pour chaque Communauté de Communes n'est pas fixée, d'autant plus sur quelle base pourrait-elle être justifiée (ex. répartition du temps de travail sur chaque Communauté de Communes) ?
- La répartition de temps dans chaque Communauté de Communes n'est pas définie et sur quelle base faut-il déterminer l'appartenance à un territoire (zone majoritaire d'activité, siège social ...).
- Dans l'éventualité où l'une des deux Communautés de Communes venait à se retirer de la convention qu'elle serait l'impact financier ? Devra-t-elle payer pour un service qu'elle n'aura pas ? L'autre Communauté de Communes sera dans l'obligation de pallier financièrement ?
- Dans l'éventualité où la Ligue de l'enseignement venait à ne pas pourvoir le poste convenu dans la convention, aucun remboursement au prorata n'est prévu.

#### Sur le fond :

- Les Communautés de Communes n'ont aucun moyen hiérarchique de guider ou cadrer la mission. Seule la Ligue de l'enseignement peut cadrer la mission.
- Aucun indicateur est prévu afin de suivre mais surtout évaluer l'impact de la mission.
- L'ordre de mission est peu détaillé.
- L'objet de la convention est imprécis et ne correspond pas à un besoin défini en amont sur le territoire de la Communauté de Communes Berry Grand Sud.
- Les ambitions et les finalités espéré de la convention ne sont pas explicités

Un échange téléphonique avec Monsieur LECANU pour la Ligue de l'enseignement a été tenu afin de faire part de l'ensemble de ces points. Au sujet de la forme, l'ensemble des préoccupations ont été entendu et ajusté dans une nouvelle proposition de convention. Quant au fond, les éléments identifiés n'ont pas fait l'objet de propositions de la part de la Ligue de l'Enseignement.

Selon Monsieur LECANU, il n'était pas envisageable de mesurer l'impact de la mission mais aussi cadrer davantage la mission même en explicitant des degrés de libertés possible afin d'être en mesure d'ajuster la mission au cours du temps. Enfin, toujours selon Monsieur LECANU, si la Communauté de Communes Berry Grand Sud souhaite un objet et une finalité davantage explicite, c'est à la structure d'identifier et proposer des éléments pour une convention dont elle n'est pas à l'initiative.

#### Conclusion :

Bien que la Ligue de l'Enseignement ait répondu en partie sur les éléments identifiés, aucune proposition sur le fond n'a été proposé. Ainsi, la Ligue de l'Enseignement n'est pas en mesure de répondre à nos attentes sur ce projet de convention.

Du fait du coût non négligeable de cette convention pour la Communauté de communes Berry Grand Sud, la structure souhaite se concentrer sur des projets qu'elle a jugé prioritaire d'un point de vue de ces besoins, mais aussi d'un point de vue stratégique, financier et humain.

Cependant, le bureau communautaire de la Communauté de communes Berry Grand Sud souhaite préciser que cela ne change en rien les collaborations présentes et à venir avec la Ligue de l'Enseignements. La Communauté de communes Berry Grand Sud est ouverte à toutes les propositions qui lui sont adressées.

## 3.2 CONVENTION CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

#### Contexte :

Le 1<sup>er</sup> avril 2023 est entrée en vigueur une convention avec la Chambre des Métiers d'Artisanat (CMA) dans le but d'accompagner la Communauté de Communes Berry Grand Sud à développer 2 axes :

- Favoriser l'emploi, faciliter le recrutement et le développement des entreprises locales.
- Valoriser et favoriser le développement des entreprises du secteur des métiers d'art avec une résonance locale.

La convention prendra fin en mars 2024, il est donc temps de faire le point sur cette convention et arbitrer son renouvellement.

#### Point sur la situation :

Tout d'abord, l'ensemble des engagements de la Chambre des Métiers d'Artisanat n'ont pas été tenus. Précisément, le recensement des artisans d'art et tout ce qui en découle ainsi qu'une journée thématique métiers d'art n'ont pas été effectués tout comme la journée thématique métiers d'art.

Sur le fond, la convention répond à des sujets justifiés, il est par conséquent important de s'y pencher. Il faut également noter que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat possède également un réseau et des outils pouvant répondre efficacement à certain sujet. Néanmoins du fait des engagements partiels de la structure et des ambitions de la Communauté de Communes Berry Grand Sud sur les thématiques de l'orientation et de l'emploi, il est nécessaire de repenser la manière d'aborder ces sujets.

#### Conclusion :

La Communauté de Communes Berry Grand Sud souhaite continuer à travailler sur ces thématiques de manière plus globale. Bien entendu, dans ce cadre nous nous tournerons vers la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Néanmoins pour atteindre cet objectif, la proposition de convention ne correspond pas aux ambitions de la Communauté de Communes Berry Grand Sud. Ainsi, il faudra ainsi penser une collaboration différente sur les thématiques de la formation et de l'emploi.

**Le bureau prend acte.**

### 3.3 CONVENTION FOND PARTENARIAL ECONOMIE DE PROXIMITE

Cf annexe – Convention modifiée

#### Contexte :

À la suite d'une délibération de la Région Centre Val de Loire, la Communauté de Communes Berry Grand Sud doit répercuter les modifications sur la convention afin de pouvoir la signer et afin de toujours bénéficier de ce partenariat.

La convention en question est en annexe de ce document.

#### Conclusion :

La commission économique a pris connaissance des modifications de la Région Centre Val de Loire. L'opportunité a été saisie pour revoir les spécificités propres à la Communauté de Communes Berry Grand Sud. La commission économique ne souhaite pas apporter de modifications à ce sujet.

**Le conseil communautaire sera invité à délibérer.**

## 3.4 ATELIER ÉCONOMIQUE

### Contexte :

L'Atelier Économique est un outil payant à disposition du service économique et qui permet de collecter et utiliser des données sur les entreprises. Néanmoins, le chargé de mission développement économique de la Communauté de Communes Berry Grand Sud, Monsieur PRÉAULT, connaît des outils qui permettent d'obtenir et de traiter les données gratuitement. Il s'agit tout simplement des bases SIREN que l'Atelier Économique utilise également. Le service proposé est payant car l'Atelier Économique propose un outil simplifié pour les personnes n'ayant pas les compétences pour traiter ces données.

Dans le même temps, le fournisseur du service propose un autre outil nommé Atelier Fiscal. Ce dernier pourrait être utile au responsable financier de la Communauté de communes Berry Grand Sud, Monsieur MORGAT-BRUNET dans le cadre de ses fonctions. Par conséquent, il est proposé de mettre fin au service Atelier Économique pour laisser place à l'Atelier Fiscal à destination de Monsieur Morgat BRUNET.

### Conclusion :

La commission économique propose de mettre fin à l'abonnement avec l'Atelier Économique et donner l'opportunité au responsable financier de la Communauté de communes, Monsieur MORGAT-BRUNET, de faire un transfert de l'abonnement pour bénéficier de l'outil Atelier Fiscal.

**Le bureau prend acte.**

## 4 ENFANCE – JEUNESSE- SPORT

---

### 4.1 TERRE DE JEUX 2024

Une présentation de Terre de Jeux 2024 sera faite en conseil communautaire.

Le projet « Terre de jeux 2024 » représente 16 actions sur notre territoire pour tous publics (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Familles et Personnes Agées).

Il regroupe plus d'une trentaine de partenaires associatifs, acteurs Enfance Jeunesse, Personnes âgés, institutionnels et financiers.

Des recherches de partenaires financiers sont encore en cours.

Le coût de l'opération « Terre de Jeux 2024 » est estimé à 30.000 € pour l'ensemble des actions 2024.

Les recettes prévisionnelles s'élèvent actuellement à 22 950,00 €. Elles sont évolutives, les recherches de mécénat sont toujours en cours.

L'autofinancement de la Communauté de communes envisagé à ce jour est de 7 050€.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Département du Cher.

Recettes		Dépenses	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
Groupama	600,00 €	Journée intergénérationnelle	1 400,00 €
Boubat Eco Energie	800,00 €	Récompenses sport à l'école	1 500,00 €
Bilancia group	100,00 €	Olympiades à Marçais	500,00 €
Crédit agricole Culan	200,00 €	Création vidéo du 14/09/24	1 000,00 €
Big mat Simon matériaux	500,00 €	Inter villages	1 200,00 €
CAF du Cher	10 000,00 €	Family party Berry Grand Sud - 27 juillet	12 000,00 €
Crédit agricole	500,00 €	Feu d'artifice du 27 juillet	5 000,00 €
Garage Châteaumeillant	250,00 €	La ruée Berrichonne - 14 septembre	7 000,00 €
Conseil Départemental	10 000,00 €	Les échappées à Vélo - 6 octobre	400,00 €
Auto-financement CDC	7 050,00€		
Total	30 000,00 €	Total	30 000,00 €

**Le conseil communautaire sera invité à approuver le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessous.**

## 4.2 TARIFS CENTRE DE LOISIRS ET CLUB ADOS

### 4.2.1 Tarifs centre de loisirs

Tarifs selon les quotients familiaux (actualisés en 2023) les tranches de tarifs sont les suivantes :

Tarifs mercredis	Quotient CAF < 401 €	Quotient CAF < 700 €	Quotient CAF ≥ 700 €
½ journée	1 €	2 €	4 €
Journée	2 €	3 €	5 €
Transport minibus	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Pour les vacances scolaires, il est proposé d'appliquer une inscription à la semaine. Toutefois, les familles auront la possibilité d'inscrire leurs enfants à la journée. Dans ce cas, un tarif à la journée sera appliqué.

Tarifs pendant les vacances scolaires	Quotient CAF < 401 €	Quotient CAF < 700 €	Quotient CAF ≥ 700 €
Garderie du matin	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Semaine	10 €	15 €	25 €
Garderie du soir	1 €	1 €	1 €
Journée	3 € / jour	4 € / jour	6,5 € / jour

#### 4.2.2 Tarifs des sorties dans le cadre des ALSH

Actuellement les sorties et les activités faisant appel à un intervenant extérieur sont soumises à un tarif qui a été établi dans la délibération n°2023 03 23.

Ce tarif est calculé par enfant sur la base de  
-50 % à la charge de la communauté de communes  
- 50 % à la charge des familles.

Étant donné que les montants associés à ces opérations comprennent assez souvent des centimes qui sont source de complexité de calcul à la vue du nombre d'enfants concernés, il est proposé, pour une simplification des tâches, d'arrondir à l'euro supérieur la participation des familles.

#### 4.2.3 Prise en charge BAFA

Convention en annexe

Une animatrice, Manon Farge, est actuellement recrutée sur un contrat de 20 heures semaine. Il est proposé le financement de son BAFA en sachant qu'une partie sera remboursée par la CAF via la CTG.

Coût du BAFA en moyenne : 1 200,00 € / Prise en charge maximum de la CAF : 642,00 €

Une convention sera signée entre la Communauté de Communes Berry Grand Sud et l'animatrice, en conditionnant un engagement sur 2 ans, équivalent à 1836 heures.

Le Président propose de rester vigilant quant à cette démarche. Madame FARGE a déjà fait la formation mais l'a abandonnée. Il souhaite éclaircir la situation.

La décision est reportée.

M. DURANT précise qu'il doit recevoir Madame FARGE pour l'accueil périscolaire.

#### 4.2.4 Tarifs Mini Camps

**Un mini-camp « Jeux d'été en Berry »** est proposé pour 20 jeunes sur la commune de Châteaumeillant, du 15 au 19 juillet 2024.

Le Comité Olympique est Sportif du Cher anime deux animations par jour.

Le Coût total du séjour s'élève 4790 €, ce qui représente **239,50 € par jeune**.

Les aides attribuées aux familles dépendent du quotient familial.

Une demande de subvention de 2000€ a été réalisée auprès de la CAF.

**Le tarif par enfant pour les familles est arrondi à l'euro supérieur soit un montant de la participation par enfant de :**

MONTANT DE LA PARTICIPATION PAR ENFANT PAR LES FAMILLES	CAF	MSA
T1 ≤ 401 €	30 €	23 €
T2 ≤ 701 €	40 €	33 €
T3 ≤ 1001 €	50 €	43 €
T4 > 1001 €	60 €	60 €

**Un mini-camp « à Esnandes »** à la Rochelle est proposé pour 14 jeunes de 14-17 ans, 5 au 9 août 2024.

Le coût total du séjour s'élève 4814 €, ce qui représente **343,86 € par jeune**.

Une demande de subvention de 2000€ a été réalisée auprès de la CAF.

Les aides attribuées aux familles dépendent du quotient familial.

**Le tarif par enfant pour les familles est arrondi à l'euro supérieur soit un montant de la participation par enfant de :**

MONTANT DE LA PARTICIPATION PAR ENFANT PAR LES FAMILLES	CAF	MSA
T1 ≤ 401 €	36 €	33 €
T2 ≤ 701 €	46 €	33 €
T3 ≤ 1001 €	56 €	55 €
T4 > 1001 €	66 €	66 €

**Le conseil communautaire sera invité à délibérer.**

## 5 TOURISME

---

### 5.1 PLAN D' ACTIONS 2024 DESTINATIONS SUD BERRY

Cf Annexe : Avenant en pièce jointe. « Avenant n° 3 à la convention constitutive de partenariat pour la mise en œuvre des actions de la « Destination Sud Berry » Année 2024 »

Dans le cadre de la convention de partenariat des Offices de Tourisme de Destination Sud Berry, des actions communes sont prévues annuellement, correspondant à un plan d'actions validé en 2021 par la signature des 4 Présidents (Arnon Boischaux Cher, Berry Grand Sud, Coeur de France et Le Dunois).

Par la délibération n°2022-12-75 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2022, Le Président est autorisé à signer tout avenant à la convention initiale de partenariat pour la mise en œuvre d'actions de mutualisation.



En ce début d'année 2024, un avenant est donc proposé, présentant les différentes actions prévues en 2024, accompagnées de leur coût et de la clé de répartition des dépenses et de la subvention départementale.

En Résumé :

BERRY GRAND SUD = 11 692 habitants = 25,50% de Destination Sud Berry

Actions 2024 (éditions, salons, animation réseau des prestataires, site internet)

- Document d'appel (10 000 exemplaires) carte touristique (13 000 exemplaires) : 17 920 € - Part BGS 4 525 €
- Sortir en Berry à Bourges les 23 et 24 mars 672 € - Part BGS 170 €
- Salon de la Nature et de la Rando à Eguzon le 1er et 2 novembre 200 € - Part BGS 51 €
- Cabas « Destination Sud Berry » 1 500 cabas 3 618 € - Part BGS 915 €
- Réunion d'information sur les outils IGN 100 € - Part BGS 26 €
- Journée avec les prestataires afin de lancer la saison touristique 2 000 € - Part BGS 505 €
- Réalisation du Cahier des charges du futur site internet 30 000 €

Ce projet devrait bénéficier d'une subvention européenne espérée à 80%.

Le montant autofinancé serait de 6 000€ - Part BGS 1 530 €

Part des actions 2024 pour Berry Grand Sud = 7 722 €

Part Berry Grand Sud de la subvention départementale = 11 570€

**Le conseil communautaire sera informé.**

## 6 ENVIRONNEMENT

### 6.1 CONVENTION ENEDIS VOUGON

Cf conventions et plans

Dans le cadre du projet photovoltaïque de Vougon sur la commune de St Georges de Poisieux, il est nécessaire qu'ENEDIS réalise les travaux de raccordement du poste de transformation de la centrale sur la ligne moyenne tension située sur le terrain.

Afin de permettre ce raccordement, ENEDIS a besoin d'établir une canalisation souterraine de 148 m sur les parcelles A434, A12, A11, A13, A16 et A436 pour l'enfouissement d'une ligne HTA et d'occuper un terrain d'une superficie de 15m<sup>2</sup> sur la parcelle A434 pour la mise en place d'un poste de transformation de type ACM. Les ouvrages et conditions sont décrits dans les conventions de servitudes en annexe.

Ainsi, ENEDIS sollicite la constitution de 3 servitudes à titre de droit réel au profit de la distribution publique d'électricité pour la durée des ouvrages. Ces servitudes ouvrent droit, pour la Communauté de communes, à une indemnité unique et forfaitaire de 20 € pour les deux servitudes concernant les canalisations, soit 40 € et une indemnité de 225 € pour la servitude qui concerne le poste de transformation.

**Le conseil communautaire sera invité à :**

- **Approuver les projets de conventions de servitudes pour l'établissement d'une canalisation souterraine de 148m sur les parcelles A434, A12, A11, A13, A16 et A436 et pour l'installation d'un poste de transformation type ACM sur la parcelle A434 pour une surface de 15m<sup>2</sup> ;**
- **Autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions de servitudes et tous les documents liés au présent dossier ;**
- **Accepter les indemnités proposées unique et forfaitaire de deux fois 20 € pour les canalisations et de 225 € pour le poste de transformation.**

## **7 PERSONNEL**

---

### **7.1 CRÉATION D'UN POSTE À TEMPS NON COMPLET 28/35E – FRANCE SERVICES**

Par délibération du 30/03/2022, n°2022 03 01, le conseil communautaire avait créé un poste d'agent d'accueil à l'espace France Services de Châteaumeillant, à temps non complet, à raison de 28/35e suite à la labellisation des MSAP imposant deux emplois par espace France Services.

Jusqu'à ce jour, l'espace France Services de Saulzais le Potier ne nécessitait pas de création de poste, celui-ci étant occupé par des agents de la mairie successifs mis à disposition.

Or, la dernière personne ayant été mise à disposition n'a pas souhaité continuer.

Afin d'avoir recours au recrutement d'une personne conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

**L'assemblée communautaire sera invitée à créer un poste d'agent d'accueil à l'espace France Services, à temps non complet, soit 28/35e à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.**

## **8 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

---

### **8.1 CULTURE**

Mme LEVACHER distribue et commente le bilan de l'année culturelle 2023.